

L'ÉTAT en Bourgogne

Lettre d'information

de la Préfecture de la Région de Bourgogne et des Services de l'Etat

SOMMAIRE

Soutenir.....	1-2
S'engager.....	2
Moderniser.....	2
Protéger.....	2
Informé.....	7
Sur le terrain.....	7
Situer.....	8
Nouveau.....	8
Arrivées, départs.....	8



J'ai souhaité que le cahier central de cette lettre d'information concerne le thème global de la sécurité qui est un enjeu fort auquel l'ensemble de nos concitoyens sont légitimement attachés.

La sécurité, dans ses diverses composantes, qu'il s'agisse de prévention et de répression de la délinquance, de lutte contre l'insécurité routière, de sécurité civile ou de préservation de la sécurité sanitaire, relève des missions prioritaires de l'Etat, même si les moyens mis en œuvre font appel à un large partenariat notamment avec les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs publics et privés.

Sur l'aspect de la lutte contre certaines formes de délinquance, il est utile de rappeler le rôle très positif assuré par les groupements d'intervention régionale (G.I.R.) créés en 2002. Les résultats du GIR Bourgogne sont à cet égard tout à fait pertinents.

Un autre domaine prend de plus en plus d'ampleur dans les politiques publiques : il s'agit de l'ensemble constitué par la sécurité civile. La 1^{ère} exigence est celle de la prévention avec le souci permanent d'une information large et transparente. Elle se traduit notamment par la mise en place de plans de protection qui couvrent les risques naturels et les risques technologiques. Pour ce faire sont impliqués plusieurs services de l'Etat notamment la DIREN (exemple : risques d'inondation) ou la DRIRE (risques technologiques notamment en ce qui concerne les établissements dits SEVESO).

Dernier sujet sensible, celui concernant la sécurité sanitaire et alimentaire. Le drame du sang contaminé, hier, aujourd'hui la grippe aviaire conduisent à anticiper des risques qui peuvent avoir des effets calamiteux pour l'homme et nous devons donc être en mesure, par anticipation, de pouvoir déployer les outils les mieux adaptés pour répondre à une situation de crise.

L'ensemble de ces dispositifs - qui se déclinent soit en actions de prévention soit en actions de remédiation - mobilisent de nombreux acteurs et tout d'abord l'ensemble des services publics dont l'action sera d'autant plus efficace qu'elle sera fortement organisée et coordonnée.

Dans nos sociétés de plus en plus complexes et où bien évidemment le risque zéro n'existe pas, il est indispensable que chacun puisse connaître les risques auxquels il est susceptible d'être exposé et les moyens pour y faire face. Ceci suppose à la fois une responsabilité collective mais aussi une capacité de prise en charge individuelle, le fameux « Etat providence » ne pouvant, à lui seul, répondre à toutes les situations... sans pour autant verser dans une vaine paranoïa en alimentant des peurs irraisonnées. C'est ce juste équilibre qu'il convient en permanence de rechercher.

Paul RONCIÈRE
Préfet de la Région de Bourgogne
Préfet de la Côte-d'Or



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA REGION DE BOURGOGNE

SOUTENIR

L'ÉTAT, UN PARTENAIRE FINANCIER DE POIDS POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'Etat soutient très largement les collectivités en finançant une partie non négligeable de leurs dépenses. En effet, le réseau du Trésor Public a versé aux collectivités de la région Bourgogne, au cours de l'année 2004, près d'1,4 milliard d'euros.

L'Etat contribue ainsi aux ressources financières et à l'équilibre des budgets des collectivités à l'aide de quatre types de dotation :

➤ La plus importante est constituée de **fonds** permettant aux collectivités d'assurer, comme elles l'entendent, le **financement des dépenses de fonctionnement** (par exemple, des achats de fournitures de bureau ou de dépenses de rémunération de personnel...) : à ce titre, **947,5 millions d'euros ont été versés en Bourgogne**, dont la partie la plus importante - 939,4 millions d'euros - correspond à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

La DGF représente une part importante dans le total des recettes de fonctionnement des collectivités : sur les 2045 communes de la région, la DGF représente de 25 à 75 % de ces recettes, suivant l'importance des collectivités.

/... suite P2

(• SOUTENIR (SUITE)



► Le deuxième type de dotation, en valeur, correspond à des **compensations et à des fonds de péréquation**.

Toute diminution des recettes fiscales normalement destinées aux collectivités et générée par des dispositions de nature générale à des fins économiques (par exemple, modification des bases de calcul de la taxe professionnelle ou mesures d'exonération de la taxe d'habitation et/ou des taxes foncières...) est compensée par le budget de l'Etat. De plus, des fonds de péréquation visent à une répartition plus juste des recettes fiscales entre les collectivités.

En 2004, **153,8 millions d'euros** ont été attribués à ce double-titre aux collectivités bourguignonnes.

► Le troisième mode d'intervention est destiné à faciliter les **politiques d'investissement** des collectivités en leur permettant de bénéficier de remboursements de TVA. Ceci a représenté 151,9 millions d'euros en 2004.

► Enfin, des dotations sont liées aux transferts, réalisés par l'Etat au titre des lois de décentralisation. Elles ont pour objet de **compenser les transferts de charges** de l'Etat vers les collectivités locales. Le montant de ces diverses compensations financières a atteint en région la somme de **108,9 millions d'euros** en 2004, dotation qui va augmenter sensiblement avec les différents transferts de compétences qui sont en cours. Il s'agit par exemple du reversement des recettes provenant de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers.

Ainsi, globalement en 2004, les concours de l'Etat ont couvert plus de 30% des dépenses des collectivités locales.

Le tableau ci-joint, permet de recenser, pour les quatre départements bourguignons, et par catégorie de dotations, les sommes versées.

Nature	Côte d'or	Nièvre	Saône et Loire	Yonne	Total
Dotations de fonctionnement :					
Dotation Globale de Fonctionnement	271 479 030	149 095 967	320 469 789	198 354 222	939 399 008
Dotation de développement rural	436 504	507 791	1 799 337	1 349 343	4 092 975
Fonds régional d'adaptation du commerce rural	37 274				37 274
Autres dotations	1 366 031	448 448	1 077 002	1 077 125	3 968 606
Dotations liées aux transferts de compétences :					
Dotation Générale de décentralisation	11 341 911	4 326 568	10 381 675	7 144 488	33 194 642
Reversement de T.I.P.P. aux départements	23 071 931	14 113 605	21 898 949	16 631 413	75 715 898
Dotations d'investissement :					
Dotation Globale d'équipement et subv. d'investissement	9 175 904	6 972 247	10 538 841	8 935 804	36 162 796
Fonds de compensation pour la T.V.A.	35 016 760	9 195 963	28 571 649	17 507 710	90 292 082
Dotation d'équipement scolaire	6 335 468	3 077 270	7 040 633	4 400 363	20 853 734
Produits des amendes forfaitaires de police	1 612 310	600 169	1 809 449	608 174	4 630 102
Autres fonds de compensation ou de péréquation :					
Fonds de compensation ou d'exonération de Taxe Professionnelle	12 167 569	13 095 045	20 712 484	8 490 566	54 465 664
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	25 878 423	13 123 187	22 116 177	14 028 083	75 145 870
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement	4 422 030	1 890 815	4 529 759	4 374 843	15 217 447
Fonds national de péréquation de la Taxe d'apprentissage	4 496 776				4 496 776
Fonds de compensation pour la fiscalité transférée FCFT	1 093 559	808 655	1 320 418	1 295 540	4 518 172
TOTAL	408 471 480	217 255 730	452 266 162	284 197 674	1 362 191 046

(• S'ENGAGER



Du 29 mai au 4 juin... la semaine du développement durable.

La semaine du développement durable aura lieu cette année du lundi 29 mai au dimanche 4 juin. Cette quatrième édition permettra de valoriser des actions menées sur le thème du développement durable par des associations, collectivités, chambres consulaires ou organismes socio-professionnels. Cette année, un « Top 100 » national des actions les plus pertinentes et novatrices sera établi et fera l'objet d'une valorisation par les grands médias nationaux.

Pour en savoir plus ou inscrire votre projet en ligne (date limite d'inscription, le 30 avril 2006) :
www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr



(• MODERNISER



Modernisation du barrage de la Forêt dans la Nièvre

La Direction Départementale de l'Équipement de la Nièvre, qui gère 550 km de canaux pour le compte de l'établissement public national « Voies Navigables de France », a engagé un programme important de modernisation de ses barrages à aiguilles, en commençant par le barrage de la forêt situé à côté de Clamecy. Ce barrage sur la rivière Yonne, construit en 1850, sert à réguler le niveau de l'eau sur le canal du Nivernais.

Son état de vétusté nécessitant une remise en état importante, la DDE procède donc à la modernisation de cet ouvrage et profite de l'opération pour créer une passe à poissons, apportant ainsi sa contribution à l'amélioration de l'environnement.

Ce chantier d'un montant de 1 000 000 € TTC s'achèvera au printemps 2006. L'Etat participe à hauteur de 65 % à son financement au titre du contrat de plan Etat-Région (à quoi s'ajoutent les contributions de la Région : 17,5 % et du Département de la Nièvre : 17,5 %).



Copyright VNF - Pierre Cheuva

DOSSIER SPÉCIAL

Sécurité

LA CELLULE RÉGIONALE DE SÉCURITÉ, UNE DÉMARCHE INNOVANTE

LE PRÉFET DE LA RÉGION DE BOURGOGNE, EN COMPAGNIE DES PRÉFETS DES TROIS AUTRES DÉPARTEMENTS OU DE LEUR REPRÉSENTANT, A RÉUNI LE 24 JANVIER DERNIER EN PRÉFECTURE DE RÉGION, LA PREMIÈRE CELLULE RÉGIONALE DE SÉCURITÉ QUI COMPREND L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'ÉTAT INTÉRESSÉS PAR LES QUESTIONS DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE, SÉCURITÉ CIVILE, ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE.

Faisant le constat que si les questions de sécurité doivent largement se traiter au niveau départemental, les préfets ont estimé que les limites administratives peuvent être de peu de pertinence pour un certain nombre de sujets qui ont trait aux questions de sécurité.

La mise en place d'une cellule régionale de sécurité, démarche innovante au niveau national, s'inscrit d'ailleurs dans la dynamique du Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région Bourgogne (PASER) qui prévoit une prise en compte au niveau inter-départemental de l'ensemble des politiques de sécurité publique et routière (lutte contre la délinquance,...) et sécurité civile (risques naturels, industriels et technologiques,...), dans le cadre des instructions ministérielles qui insistent sur l'évaluation régionale des politiques de lutte contre la délinquance.

Ainsi, la cellule régionale de sécurité de la Bourgogne a arrêté le principe de la rédaction au 31 mars 2006 d'un plan d'action concret et mutualisé dans les domaines de la sécurité routière, de la prévention de la délinquance, et du renforcement de la sécurité civile autour de trois grandes orientations :

- ▶ **mutualisation des informations et examen des actions coordonnées** pouvant être conduites (actions de formation ou d'intervention, exercices communs de sécurité civile...)
- ▶ **mutualisation des bonnes pratiques** pour tirer profit des différentes expériences qui ont pu être menées
- ▶ **renforcement de la mutualisation** des moyens humains ou matériels.

Ces actions mutualisées, à l'instar de ce qui a pu être réalisé à l'été 2005 en matière de contrôles coordonnés de sécurité routière par les groupements de gendarmerie de l'Yonne, de la Côte d'Or et de la Saône et Loire, permettront un meilleur partage de l'information, une plus grande cohérence dans la conduite d'opérations élargies quant à leur périmètre d'intervention, dans un souci de meilleure efficacité tant pour l'allocation optimale des moyens que dans les résultats obtenus.

DOSSIER SPÉCIAL



LE GROUPE D'INTERVENTION RÉGIONAL (GIR) DE BOURGOGNE : POLYVALENCE, FLEXIBILITÉ ET MUTUALISATION

Né le 10 juin 2002 d'une volonté gouvernementale de mettre en œuvre un outil efficace pour lutter contre l'économie souterraine, le GIR (Groupe d'Intervention Régional) de Bourgogne est une structure unique tenant à sa polyvalence et sa flexibilité.

Disposant d'une compétence régionale, le GIR, placé sous la Direction d'un Commissaire de Police assisté d'un Capitaine de Gendarmerie, se compose d'une cellule permanente de coordination (U.O.C : Unité d'Organisation et de Commandement) regroupant chacun dans leur spécialité (investigation, renseignement) des policiers, gendarmes et représentants du Ministère des Finances (Impôts et Douanes). Le GIR peut, en cas de nécessité, bénéficier du renfort de personnel dit « ressource », issu des différents ministères et administrations partenaires.



Les objectifs du GIR sont définis annuellement, après appréciation de son bilan, à l'occasion d'une réunion de pilotage coprésidée par le Préfet de région et la Procureure Générale.

En 2005, les synergies dégagées avec les services enquêteurs ont permis de lutter efficacement contre différentes formes d'économie souterraine notamment touchant à divers types de trafic (stupéfiants, véhicules, cigarettes...) et divers types de délinquance de nature économique (blanchiment, travail illégal, contrefaçon...)

Le bilan régional s'avère très positif : 134 infractions pénales initiées, 104 personnes interpellées, 9 infractions douanières relevées et 9 informations fiscales transmises ; des saisies conséquentes de produits stupéfiants (héroïne, cocaïne, ecstasy, cannabis ...) et d'argent ou de biens provenant de ces trafics.

La plus-value du GIR réside dans sa capacité à susciter des synergies opérationnelles entre les différentes administrations.

Service récemment créé, le GIR est désormais un outil apprécié dans la lutte contre certaines formes de délinquance.

BILAN 2005 CONTRASTÉ POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'année 2005 en matière de sécurité routière a été une année contrastée pour la Bourgogne, qui, terre de transit, est largement touchée par cette problématique.

En effet, si le nombre d'accidents a très largement diminué (- 12 %) avec 2084 accidents enregistrés contre 2359 en 2004, et si le nombre de blessés a connu la même tendance avec 2606 blessés contre 3240 en 2004 (-20%), l'on ne peut que déplorer l'augmentation sensible de 16 % du nombre de tués avec 206 tués en 2005 contre 176 en 2004.

Ainsi, si les accidents sont moins nombreux, ils sont malheureusement plus graves.

Ce dernier résultat doit néanmoins être largement relativisé dans la mesure où depuis cinq ans, la baisse du nombre de tués a été conséquente (- 23 %), les efforts menés en la matière par les pouvoirs publics, aussi bien dans le domaine de l'information, de la prévention que de la répression ayant permis de sauver en Bourgogne plusieurs dizaines de vies.

Outre les actions de contrôle menées sur l'ensemble de la

région par les forces de l'ordre, sous l'autorité des procureurs de la République et des préfets, au-delà de la politique volontariste menée depuis 2002 en matière de lutte contre les comportements dangereux au volant, et notamment les vitesses excessives, les préfetures de la région de Bourgogne, au travers du plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) financent et participent chaque année à plusieurs dizaines d'opérations de sensibilisation en matière de sécurité routière, notamment à destination des publics scolaires, mais aussi des seniors ou des conducteurs de deux roues.

A titre d'exemple, la préfeture de la Côte d'Or a pris l'initiative d'un partenariat régulier avec le quotidien départemental Le Bien Public, depuis juillet 2005, qui permet une fois par mois de consacrer une page complète de ce journal aux questions de sécurité routière, sensibilisant ainsi plusieurs dizaines de milliers de lecteurs à ces questions.

Enfin, les premiers mois de l'année 2006 demeurent inquiétants au regard du nombre de tués sur la route. Aussi les services de l'Etat poursuivront leur politique active de contrôle, notamment au regard des vitesses excessives, y compris pour les conducteurs étrangers qui ne doivent pas se sentir impunis, et des consommations d'alcool et de produits stupéfiants qui sont à l'origine de trop nombreux drames humains (sur le seul département de la Côte d'Or, les dépistages positifs ont augmenté de 72 % en 2005 par rapport à 2004).

L'INFLUENZA AVIAIRE

Principale maladie émergente rencontrée en médecine vétérinaire, depuis la réapparition du virus H5N1 fin 2003 en Asie, l'influenza aviaire est une maladie virale infectieuse des volailles et des oiseaux entraînant de fortes mortalités ou de graves symptômes.

Compte tenu de sa contagiosité, elle peut présenter une sérieuse menace pour la santé animale.

Il est désormais vérifié que le virus de l'influenza aviaire a pu diffuser à partir de l'Asie centrale par l'intermédiaire des oiseaux migrateurs.

Les services de l'Etat sont à pied d'œuvre pour anticiper toute crise en la matière.

Quelles sont les mesures prises pour éviter l'introduction du virus ?

Le confinement

Même si les éleveurs de la Bresse louchannaise en Saône et Loire l'avaient anticipé, le confinement a été imposé pour l'ensemble de la Bourgogne, qui compte plus de 6,5 millions de volailles (sans compter celles présentes chez des particuliers et pour lesquelles un recensement est en cours), dès le 19 janvier en raison de la présence de zones humides fréquentées par les oiseaux migrateurs.

La vaccination

Les plans de vaccinations sont en cours de validation et pourraient concerner en Bourgogne certains élevages ainsi que les quatre parcs zoologiques et ornithologiques identifiés.

La limitation des échanges

Les rassemblements d'oiseaux ont été interdits dès le 24 octobre 2005, même si, jusqu'au 19 janvier, quelques dérogations étaient possibles en Bourgogne.

La surveillance vétérinaire

Une surveillance vétérinaire est imposée pour les oiseaux qui ne peuvent être enfermés.

Les élevages non confinés des secteurs des zones humides concernant le territoire de 340 communes de bord de Saône et du Sud de Nièvre, bénéficient d'une visite mensuelle de leur vétérinaire sanitaire.

Quant aux oiseaux des quatre communes de Saône et Loire, frontalières de la zone de restriction sanitaire de l'Ain, ils sont confinés sous surveillance vétérinaire et interdits de tout mouvement sauf à destination de l'abattoir.



Quelles sont les mesures pour détecter la maladie ?

La surveillance de la mortalité dans la faune sauvage grâce à l'intervention des chasseurs, des ornithologues et des gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

En Bourgogne, la plupart des cadavres d'oiseaux sont ramassés par les gardes-chasse (une partie par les DDSV ou les techniciens des fédérations départementales des chasseurs) et autopsiés dans les quatre laboratoires officiels vétérinaires départementaux des Conseils Généraux. En cas de suspicion avérée, validée par le DDSV, les prélèvements sont adressés au laboratoire de criblage de la Côte-d'Or (six sont agréés en France) qui procède dans les 24 heures aux premières analyses aboutissant au typage du virus. En cas de résultat positif la détermination du sous-type H5N1 est confiée au laboratoire national de référence de Ploufragan (22).

A ce jour, sur plusieurs dizaines d'oiseaux analysés en Bourgogne, aucun cas suspect n'a été envoyé au laboratoire national.

La surveillance clinique en élevage dans le cadre du dispositif de veille sanitaire est animée et pilotée par les Directions départementales des services vétérinaires.

Chaque vétérinaire a été sensibilisé afin d'alerter les services vétérinaires en cas de suspicion.

Quelles sont les mesures prises pour prévenir l'extension de la maladie ?

L'actualisation des plans d'intervention d'urgence

Ils prévoient la mise en place immédiate des mesures de précaution renforcées dès la moindre suspicion sur les lieux où se trouvent les animaux et autour, par la mise en place de zones de contrôle et de surveillance. Plusieurs séances de concertation entre les services concernés par une éventuelle situation de crise (gendarmerie, DDSV, DDE, SDIS...) ont été organisées dans les quatre préfectures sous l'autorité des services préfectoraux de la protection civile.

Le 28 février en Côte-d'Or et le 3 mars en Saône-et-Loire, les services ont testé le dispositif de désinfection des véhicules.

Le recensement des basse-cours

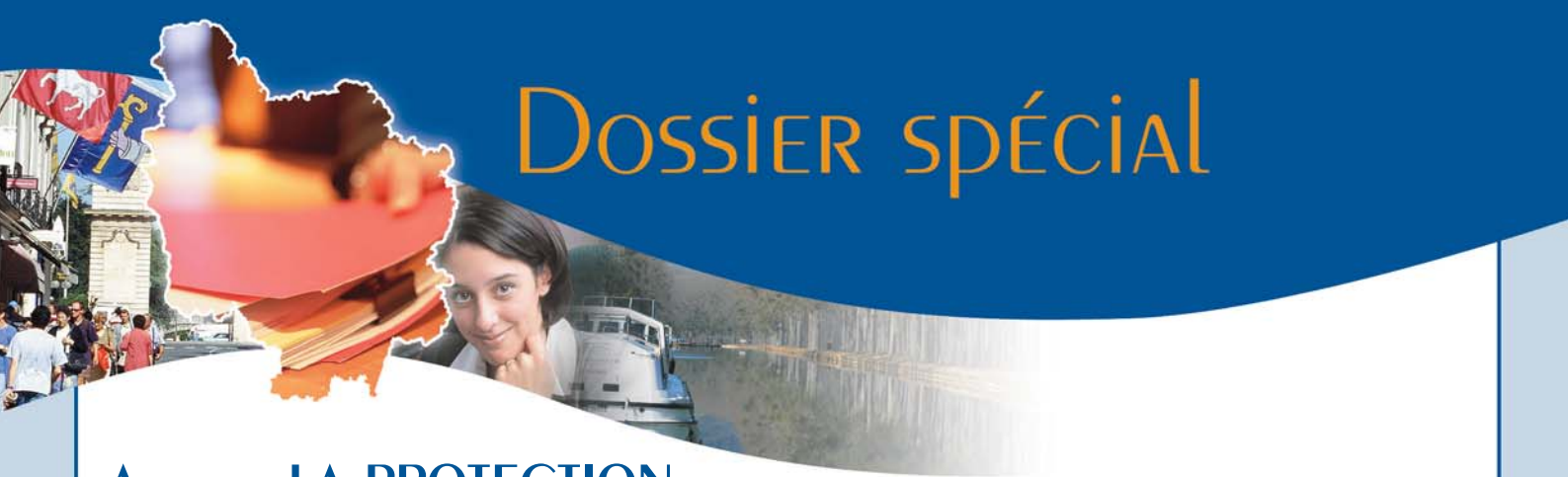
Afin de faciliter la mise en œuvre des mesures sanitaires de lutte, depuis le 24 février 2006, tout détenteur doit déclarer en mairie ses oiseaux, sauf ceux qu'il détient en cage ou à l'intérieur de son domicile.

Mais il est rappelé que la transmission du virus à l'homme n'est possible qu'après un contact prolongé et étroit. Cela suppose aussi une mutation du virus.

Par ailleurs, la consommation des volailles ne pose aucun problème, compte-tenu :

- des mesures de bio sécurité, adoptées dès la suspicion, dans les foyers et à proximité
- des contrôles sanitaires exercés tout au long de la chaîne de production et de transformation
- de l'extrême sensibilité du virus à la cuisson

DOSSIER SPÉCIAL



ASSURER LA PROTECTION

DE LA POPULATION CONTRE LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

La DIREN publie les Atlas des zones inondables. Ils sont pour la plupart mis en ligne sur le site <http://ct.prim.net> et accessibles au grand public.

Par ailleurs, la politique de maîtrise de l'urbanisation dans les zones inondables se décline au niveau réglementaire au travers des plans de prévention des risques (PPR), afin de limiter le nombre de personnes et la valeur des biens exposés. Ils sont élaborés par les services de l'Etat (Direction de l'Équipement) en concertation avec les communes, et approuvés par arrêté préfectoral. En Bourgogne, 145 communes disposent maintenant d'un PPR. Enfin, les plans d'actions et de prévention des inondations (PAPI) de l'Armançon et de la Saône permettent, à l'échelle des bassins versants, de développer une politique globale de prévention. Ils bénéficient pour leur élaboration d'un soutien de l'Etat de 1,6 millions € sur l'Armançon et de 8,4 millions € sur la Saône (dont 4,2 millions € en Bourgogne).

S'agissant des risques technologiques, la priorité de la DRIRE concerne les établissements « SEVESO haut ». En application de la loi sur les risques, les CLIC (Comités locaux d'information et de concertation) sont en cours d'installation. Ils permettront aux industriels, aux salariés, aux associations de riverains et aux élus, d'échanger sur les moyens mis en oeuvre ou à mettre en oeuvre pour réduire les risques des établissements. Enfin, les trois premiers plans de prévention des risques technologiques (PPRT) mis en chantier, sont ceux de Rhodia à Clamecy (58), Primagaz à Chéu (89) et Chemetall à Sens (89).

A signaler : une étude sur « Les risques industriels en Bourgogne », réalisée par le Conseil Economique et Social de Bourgogne et présentée en novembre 2005.

La loi sur les risques du 30 juillet 2003 et son décret d'application du 15 février 2005 rendent obligatoire l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques technologiques et naturels auxquels ils sont soumis. Pour en savoir plus vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture à l'adresse suivante : <http://www.cote-dor.pref.gouv.fr/> rubrique Sécurité - Sécurité Civiles.



PROTÉGER

La biodiversité au cœur de la ville...

Grâce à la volonté de la ville de Nevers et de l'Etat, un îlot de la Loire, à proximité du centre de la ville, est redevenu un « îlot de bio diversité ». Il est en effet le lieu de nidification d'une espèce protégée : la sterne pierre-garin.

Cette espèce, parfois appelée hirondelle de mer, vient se reproduire au printemps en nichant au ras du sol sur les grèves et bancs de sable du val de Loire découverts au fur et à mesure de la baisse des niveaux du fleuve. La partie amont du val de Loire sur la partie nivernaise et dans la Région Centre héberge 10% de la population nationale de sternes pierre-garin. Les menaces principales qui pèsent sur cette espèce sont la modification et la raréfaction de son habitat et les dérangements des colonies.

Sur cette île, on dénombrait, en 2002, 13 couples de sternes pierre-garin. A l'époque, l'îlot était utilisé pour tirer les feux d'artifice du 14 juillet.

Devant les enjeux liés à la nidification de l'espèce, mais aussi face à la nécessité de ne pas créer des freins à l'écoulement de la Loire en crue, en partenariat avec les associations et le conseil général de la Nièvre, les services de l'Etat (préfecture, DIREN, DDE) ont largement soutenu la demande initiée par la Ville de Nevers, tendant à étudier et valoriser ce site.

Un arrêté de protection de biotope a été signé en février 2005, interdisant l'accès au site d'avril à septembre. Il faut noter qu'au dernier comptage, 36 couples étaient dénombrés sur l'île (3 fois plus qu'en 2002).

Des animations (opérations ponctuelles d'observation)

sont menées au profit des populations scolaires ou du grand public. Ce projet a été financé par l'Etat (DIREN) à hauteur de 60 %, dans le cadre du programme



SUR LE TERRAIN

A signaler quelques visites ministérielles qui se sont déroulées sur le territoire bourguignon :

► M. Gilles de ROBIEN, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,

s'est rendu le 23 janvier 2006 à Sens (Yonne) afin d'aborder le thème de l'apprentissage au lycée (lycée professionnel Pierre et Marie Curie de Sens), d'inaugurer le collège des Champs Plaisants et de rencontrer les professeurs des écoles qui sont stagiaires du Centre départemental de l'IUFM de Bourgogne.

► M. Christian ESTROSI, Ministre Délégué à l'Aménagement du Territoire

- s'est rendu à Montbard et à Beaune (Côte d'Or) le 22 décembre 2005. Il a visité à Montbard les entreprises Valinox nucléaire et DMV et a inauguré le complexe nautique Amphitrite. Il a ensuite assisté à Beaune à un dîner débat sur le thème de « l'aménagement du territoire, enjeu d'avenir qui se conjugue autour de la ruralité - présentation des pôles d'excellence rurale ».

- s'est déplacé les 3 et 4 février en Bresse et à Paray-le-Monial (Saône et Loire) sur le thème des pôles d'excellence rurale.

► M. Philippe BAS, Ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées et aux handicapés

s'est déplacé à Dijon (Côte d'Or) le 6 février afin d'inaugurer la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Il a ensuite présidé les Assises départementales sur la protection de l'enfance qui se tenaient au Conseil général de la Côte d'Or.

INFORMER

Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne : 30 ans d'actions au service de l'information des jeunes

« J'aimerais trouver un petit travail cet été, y a-t-il des offres ? », « J'aurais besoin de m'informer sur la contraception, où puis-je me renseigner ? », « Je voudrais partir quelques jours à l'étranger sans mes parents, avez-vous des adresses d'organismes ? », « J'ai un projet que je souhaiterais développer, qui peut m'aider ? ».

Depuis 1976, chaque jour, les informateurs du Centre Régional Information Jeunesse de Bourgogne (CRIJ), appuyés par un réseau régional de 45 Points Information Jeunesse (PIJ) répondent à des dizaines de questions. Cette information généraliste (transversale à tous les dispositifs) est gratuite, anonyme et sans rendez-vous. L'information jeunesse s'adresse à tous : aux jeunes quelle que soit leur situation, mais aussi aux éducateurs, aux professeurs, aux parents. Avec un budget moyen en 2005 de 350 000 financé conjointement par l'Etat (53,6 %), la Région (28,5 %), le Conseil Général de la Côte d'Or (7,4 %) et la Ville de Dijon (10,5 %), le CRIJ Bourgogne reste un partenaire privilégié de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports dans la mise en œuvre des politiques de jeunesse, notamment du dispositif « Envie d'agir ».

Les temps forts de l'année 2006 seront :

Les petits déjeuners du CRIJ : lancés en direction des professionnels de l'accueil et de l'éducation, ils permettent d'échanger et de mieux se connaître dans le cadre de rencontres informelles et conviviales - Mardi et Jeudi entre 8h et 10h30

L'opération Jobs d'été du 29 mars au 15 juillet : mise à disposition (en partenariat avec l'ANPE) d'offres d'emploi pour la période estivale. Accompagnement des demandeurs par le CRIJ pour la rédaction des CV et la recherche des offres adaptées à chaque profil.

Site internet dédié à l'opération :
www.jobsete-bourgogne.com
(du 29/03 au 15/07) ;

La semaine régionale de l'information jeunesse consacrée à la mobilité des jeunes du 13 au 20 novembre : opération de communication « Jeunes » sur un thème différent chaque année. En 2006, le CRIJ relaiera l'année européenne de la mobilité.

Pour en savoir plus et connaître le Point Info Jeunesse le plus proche de chez vous :

CRIJ BOURGOGNE, 50, rue Berlier
BP 72615, 21026 DIJON cedex

Tél. :

service documentation : 03 80 44 18 35
service administratif : 03 80 44 18 29

Mél :

documentation@crijbourgogne.com

site Internet :

<http://www.crijbourgogne.com>

► Mme Christine LAGARDE, Ministre déléguée au Commerce Extérieur

s'est déplacée à Dijon (Côte d'Or) le 8 février 2006. Elle a donné une conférence sur la mondialisation à l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon puis a visité l'entreprise URGO de Chevigny Saint Sauveur. Elle s'est ensuite rendue au Conseil Régional de Bourgogne où elle a signé une convention relative à la délégation par l'Etat à la Région de la gestion des aides qu'il met en œuvre en faveur du développement à l'international des entreprises, première convention de cette nature signée en France. Son déplacement s'est terminé à la Préfecture où elle a remis les trophées Export 2005, sur l'initiative des délégués au commerce extérieur.

► M. Xavier BERTRAND, Ministre de la Santé et des Solidarités

s'est déplacé à Dijon et à Talant (Côte d'Or) le 23 février, au lendemain de l'incendie de la Clinique Bénigne Joly de Talant qui a provoqué la mort d'une personne. Il y a rencontré les personnels et les familles des victimes.

► M. Thierry BRETON, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

s'est déplacé à Dijon (Côte d'Or) le 3 mars. Il s'est rendu à la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie afin de rencontrer tout d'abord des chefs d'entreprise, puis échanger à l'Institut d'Etudes Politiques de Dijon avec les étudiants sur le thème "Immigration et croissance économique" et rencontrer enfin au Conseil Général les élus sur le thème "L'engagement national de maîtrise des finances publiques".

2005, de bons résultats pour le volet Logement du Plan de Cohésion Sociale

En 2005, la mise en place d'une offre nouvelle en Bourgogne en matière de logement HLM a débuté par la signature d'une convention régionale entre l'État, l'Union sociale pour l'Habitat de Bourgogne, la Caisse des Dépôts, et le représentant régional du 1% patronal, puis de contrats d'objectifs avec les organismes bourguignons.

Cette mobilisation, dans un contexte où l'Etat, grâce à une loi de programmation, garantit les moyens financiers, a permis le financement de 1315 logements. L'objectif assigné à la région, en progression de 30% par rapport à l'année antérieure, a été atteint avec notamment 590 logements financés en Côte d'Or et 412 en Saône et Loire.

Même satisfaction pour les PLS (logement social intermédiaire) avec un objectif initial de 190 et une dotation de 200 totalement consommée (Côte d'Or 67, Saône et Loire 70, Yonne 63).

Pour le Parc Privé, qui bénéficie des apports de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), les résultats, encore modestes, ont cependant permis le financement de 312 logements vacants remis sur le marché, de 265 logements à loyers maîtrisés et le traitement de 65 logements indignes (14 en 2004). L'effort doit se poursuivre en 2006.

Bilan de l'emploi en 2005

L'observation des données les plus récentes met en évidence une année 2005 en demi-teinte. Après un premier semestre de repli (- 0,3 %), l'emploi a bénéficié d'une amélioration de la conjoncture qui s'est traduite par un gain annuel d'emplois salariés de + 0,4 %.

Point positif : le chômage continue de diminuer en Bourgogne et ce depuis 8 mois consécutifs.

Un peu plus d'un an après la promulgation de la loi de programmation pour la cohésion sociale, le bilan des actions conduites sur le volet emploi apparaît positif.

La mobilisation des contrats aidés a été très forte puisque les objectifs ont été dépassés sur deux types de contrat :

➤ 2 280 Contrats d'Initiative Emploi ont été prescrits pour un objectif de 2 177

➤ et 3 579 Contrats d'Accès à l'Emploi pour un objectif de 2 465 (soit une réalisation de 145,23 % des objectifs).

A noter que 679 bénéficiaires de minima sociaux ont signé un CAE et 61, un CIE.

En revanche, la Bourgogne, à l'image des autres régions et malgré la signature de conventions d'objectifs avec les quatre Conseils généraux, peine à conclure des contrats d'avenir : au 31 décembre 2005, 778 ont été signés pour un objectif de 3 258.

Toutefois, il faut noter que le dispositif a démarré lentement et que les résultats ont été meilleurs en fin d'année.

La conférence pour l'emploi que le Préfet de la Région de Bourgogne et le Président du Conseil régional ont réunie le 20 mars 2006 en présence des services de l'Etat, d'élus régionaux et des présidents des Conseils Généraux, a permis de définir des axes de travail pour 2006 avec le souci d'un partenariat renforcé entre les différents acteurs publics, d'un meilleur suivi de la mise en œuvre des mesures pour l'emploi et d'un effort de coordination entre les dispositifs afin d'améliorer leur efficacité, notamment en poursuivant la mise en place de maisons de l'emploi et de la formation.

NOUVEAU



Les structures Jeunesse et Sports de Bourgogne (3 DDJS, 1 DRDJS et CREPS) viennent de se doter d'un portail Internet commun.

Rendez-vous sur l'adresse : www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr.

L'Etat en Bourgogne - N°6 - Avril 2006
Numéro ISSN : 1772-7626

Directeur de la publication : Paul Roncière

Directeurs de la rédaction : Matthieu Bourrette et Philippe Castanet

Coordination : Cécile Hermier

Comité de rédaction : Franck Escoffier (DRJS), Daniel Denninger (DIREN), Brigitte Hautier-Mansat (DRAC), Yannick Veyseyre (DRAF), Odette Mairey (DRIRE), Isabelle Schmitt (DRDE), Jean-Paul Mimeur (DRTEFP), Catherine Pham (DRASS), Chantal Gérard (SGAR), Patrick Thabard (SGAR)

Ont contribué à la rédaction des articles :

« Soutenir » : Jacqueline ESCARD, Trésorier Payeur Général

« Informer » : Dominique VALENTIN et Anne PEUBEZ

« Moderniser » : Christine GAZET, DDE de la Nièvre

Dossier « Sécurité » :

Fabrice LANDRY (DRJS)

Hélène TOBIE (GIR Bourgogne)

Article de la DSV : photo du Ministère de l'Agriculture

Composition : Digital Concept - Impression : ICO

ARRIVÉES, DÉPARTS...



Côte d'Or : ➔ **Mme Francette MEYNARD**, Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, a succédé le 16 janvier à M. René BONHOMME.

Yonne : ➔ **M. Didier LOTH**, Sous-Préfet de Sens, a succédé le 6 février à M. François DEMONET.

Nièvre : ➔ **M. le Lieutenant-Colonel Franck DAVIGNON** a pris ses fonctions de Directeur du Service Départemental des Services d'Incendie et de Secours le 15 décembre 2005 ➔ **M. Michel JEANNEY**, Sous-Préfet de Clamecy, a succédé le 13 février à M. Alain MAUROY ➔ **M. Philippe BERRIER**, Directeur Départemental des Renseignements Généraux, a pris ses fonctions le 1^{er} mars ➔ **M. Jean-Pierre GILLERY**, Secrétaire Général de la Préfecture, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nevers, a succédé le 20 février à M. Florus NESTAR, nommé en Nouvelle-Calédonie ➔ **Mme Sophie SALAUN-BARON**, Sous-Préfète de Château-Chinon, a quitté ses fonctions le 22 février ➔ **M. Renaud NURY**, Directeur des services du cabinet du Préfet de la Nièvre, a succédé le 1^{er} avril à M. Jean-François MONIOTTE.